

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 : Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	1
Votants :	12

L'An Deux Mil Vingt Deux, le jeudi 13 Janvier, à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 Janvier 2022

Présents : M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique,

Absents : M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas.

Pouvoirs : de M. FORBIN Paternie à M. CINTRAT.

Mme Aline CAHIER est nommée secrétaire de séance.

DCM2022/01 FACIL 2021 ACQUISITION D'UN BROYEUR- APPROBATION DE LA CONVENTION

Considérant la demande de subvention au titre du FACIL 2021 déposée le 29 avril 2021 auprès de la CATV pour l'acquisition d'un broyeur à hauteur de 8.355 € HT,

Vu la décision du bureau communautaire en date du 15 novembre 2021 accordant une aide de 1.670 € représentant 20 % de la dépense,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'attribution du Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements Locaux (FACIL) jointe à la présente

Arrivée de M. HÉMOND Nicolas à 20h45.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13

DCM 2022/02: SERVICES À LA POPULATION CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE - APPROBATION DE LA CONVENTION

Mme le Maire expose que depuis la fermeture de la boulangerie la commune est dépourvue de point poste. Elle présente le projet de convention que propose la Poste pour l'organisation d'une agence communale comportant notamment :

- Les prestations et services postaux mis en place ;
- Les modalités d'organisation et de fonctionnement ;
- La gestion par un agent communal ;
- Les indemnités mensuelle et exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention dont un modèle est annexé à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à la signer et convenir avec les services de la Poste de l'organisation à venir.

DCM 2022/03 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF
À TEMPS NON COMPLET

Suite à la décision prise auparavant relative à l'ouverture d'une agence postale, Mme le Maire précise que le recrutement d'un agent communal doit être effectué afin d'assurer les prestations postales prévues à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint administratif contractuel aux conditions suivantes :
 - Poste à temps non complet 17/35^{ème} ;
 - Grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon- échelle C1 ;
 - A compter de l'ouverture de l'agence postale prévue sous 4 mois ;
- Que cet agent aura pour missions la tenue de l'agence postale et un soutien administratif au secrétariat de mairie ;
- D'autoriser Mme le Maire à déclarer la vacance de poste, procéder au recrutement et effectuer toutes démarches nécessaires.

DCM 2022/04: SERVICES À LA POPULATION
INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAINS -
INDEMNITÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mme le Maire présente les démarches qu'elle a effectué auprès de boulangers afin d'installer un dépôt de pains ou un distributeur automatique sur la commune afin de pallier à l'absence de commerce.

Le dépôt de pains n'a pas paru intéressant aux artisans contactés, par contre l'installation d'un distributeur est envisageable.

Les conditions d'installation demandées consistent en une dalle pour la pose de l'appareil et un raccordement électrique avec prise en charge des consommations par la commune. En contrepartie une redevance d'occupation du domaine public peut être appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Par 13 voix pour- de convenir de l'installation d'un distributeur dans le bourg ;
- Par 8 voix pour et 5 contre- d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public ;
- Par 8 voix pour et 5 contre- de fixer cette indemnité à 50 € annuels à compter de l'installation de l'appareil et révisable annuellement à la date anniversaire :
- D'autoriser Mme le Maire :
 - à prendre l'attache de boulangers et de convenir avec eux des conditions d'installation et de mise en service ;
 - à rédiger un projet de convention actant cette installation ;
 - A procéder à la création de la dalle et du raccordement électrique.

DCM 2022/05 : ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE-
REPRISE DU MATÉRIEL RÉFORMÉ
DEMANDE DE SUBVENTION FACIL 2022

Mme le Maire annonce aux membres présents que l'actuelle épareuse acquise en 2005 présente des dysfonctionnements importants et a déjà fait l'objet de nombreuses réparations.

Elle présente les devis établis pour l'acquisition d'un nouvel équipement et annonce que ce projet peut faire l'objet d'une aide financière au titre du Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements Locaux (FACIL) auprès de la CATV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Par 9 voix pour Pastor- 4 voix pour Berny- 0 voix pour Chesneau
De retenir l'offre des établissements Pastor -Athon pour un montant de 26.470 € HT;
- D'accepter la reprise de l'ancien matériel Bomford GT54XM pour 4.500 € HT ;
- De solliciter une subvention au titre du FACIL 2022 auprès de la CATV ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire et la mener à bien.

DCM 2022/06 : ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION et ÉLECTORAUX -DEMANDE D'AMENDES DE POLICE

Afin d'améliorer la sécurité routière, Mme le Maire propose l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation pouvant faire l'objet d'une aide financière au titre des amendes de police.

Elle prévoit également l'acquisition de panneaux d'affichage électoral en remplacement des anciens devenus obsolètes.

A cet effet, elle présente les devis reçus et étudiés en commission voirie du 05 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de :
 - SIGNAL CONCEPT pour les panneaux de signalisation pour un montant de 809,62 € HT ;
 - SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE pour les panneaux électoraux pour un montant de 1.765 € HT
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police sur l'acquisition de panneaux de signalisation ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces relatives à ces dossiers et les mener à bien.

DCM 2022/07: ACQUISITION D'UNE TARIÈRE

Il est proposé d'équiper les services techniques d'une tarière, utilisée pour l'installation de poteaux et jusqu'alors empruntée aux communes voisines.

La commission voirie du 05 janvier a étudié les devis reçus et s'est prononcée en faveur de la SAS Sajardime- Bricomarché Château-Renault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de SAS SAJARDIME pour une tarière EB1700 d'un montant de 185 € HT ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et passer commande.

DCM 2022/08 : - CRÉATION D'UN POTEAU INCENDIE À LA FLARDIÈRE-

Afin de réponse aux exigences de sécurité et à l'engagement pris par la collectivité d'assurer une défense incendie au hameau de la Flardière, Mme le Maire présente le rapport de la commission voirie sur le projet de création d'un poteau incendie soit les mesures de pression réalisées à cet effet et les devis d'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la société HUBERT & FILS-37 CROTELLES- pour un montant de 4.548 € HT ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et suivre cette affaire.

DCM 2022/09 : VOIRIE-
RÉFECTION DE L'IMPASSE DE LA HOUSSARDIÈRE

L'état de la voie à l'impasse de la Houssardière implique des travaux de renforcement et l'application d'un enduit bicouche. La commission voirie du 05 janvier a étudié les devis reçus et s'est prononcée en faveur de l'entreprise LEFEVRE-41 PEZOU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise LEFEVRE-41 PEZOU pour un montant de 2.790,40 € HT ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et passer commande.

DCM 2022/010 : SALLE DE CONVIVIALITÉ
-ACCORD DE PRINCIPE SUR L'EMPRUNT-

Mme le Maire rappelle la décision de réhabiliter la salle communale et les délibérations n° 2021/043 approuvant l'avant-projet et n° 2021/088 approuvant l'estimation financière de 801.790 € HT soit 962.148 € TTC.

Elle expose qu'en vue de préparer le budget 2022 il est nécessaire de prévoir un emprunt pour financer cette opération et sollicite l'accord du conseil sur une étude auprès des organismes financiers sur un emprunt de 950.000 € avec possibilité de remboursement anticipé partiel après encaissement des subventions et retour du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à prendre contact avec les organismes financiers afin de déterminer les conditions d'emprunt de la commune à hauteur de 950.000 €.

DCM 2022/011 : INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN RÉSEAU WIFI
- CONTRAT AVEC LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE-

Mme le Maire expose que dans le cadre du déploiement de la fibre optique et conformément à la réglementation rappelée dans le projet de contrat annexé à la présente, le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique (SMO) propose aux collectivités l'installation et l'exploitation d'un réseau WiFi destiné aux sites et lieux touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et 6 contre :

- D'approuver l'étude de faisabilité technique et financière réalisée le 26 octobre 2021 par le SMO Val de Loire Numérique (annexe 1) ;
- D'approuver et autoriser Mme le Maire à signer le contrat N°41310_04 relatif à l'installation et l'exploitation d'un réseau WiFi (annexe 2).

DCM 2022/012 : SCOLARITÉ
- AVIS SUR LE RATTACHEMENT AU COLLÈGE DE St AMAND-LONGPRÉ-

Il est exposé :

- Que Authon est actuellement rattachée au collège de Château-Renault- 37 ;
- Qu'une majorité de familles a émis le souhait de scolariser leurs enfants au collège de St Amand-Longpré,
- Que de nombreux échanges sur le changement de rattachement ont eu lieu depuis 2 ans entre le Département de Loir & Cher, les services de l'Éducation nationale, la Principale de Collège de St Amand-Longpré et la commune ;
- Que les capacités de ce collège ont permis l'accord des dérogations demandées ;
- Qu'un service exceptionnel de ramassage scolaire a été mis en place pour l'année 2021/2022 et bénéficie à 15 collégiens de Authon - cofinancé par le Département, la CATV et la commune.

En conclusion :

- **Le Département souhaite soumettre officiellement le rattachement de la commune de Authon au secteur de recrutement du collège de St Amand-Longpré à l'examen du prochain Conseil départemental de l'Éducation nationale.**
- **Dans cette perspective, il sollicite l'avis du conseil municipal sur cette proposition.**

Mme le Maire précise que pour la rentrée 2022/2023 l'enquête auprès des parents concernés indique que 25 collégiens se dirigeront vers St Amand-Longpré à la prochaine rentrée et 15 pour Château-Renault.

Il est avancé que :

- le changement de rattachement pourrait précipiter la fermeture de l'école primaire de Authon,
- la question de la continuité de transport scolaire pour Château-Renault reste posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté comme suit :

- De refuser le rattachement au collège de St Amand-Longpré par 7 voix-
 - D'accepter le rattachement au collège de St Amand-Longpré par 4 voix
 - 2 abstentions
- L'avis sur le rattachement au collège de St Amand-Longpré est défavorable à la majorité,
- Mme le Maire est chargée d'en aviser la direction de l'éducation auprès du Conseil Départemental

QUESTIONS DIVERSES

- POINT DE SITUATION SUR LE PROJET SALLE DE CONVIVIALITÉ

a) La société MBE a été retenue en 08/2021 pour réaliser les études G2 et G5

A ce jour, elle n'est pas intervenue comme convenu (rappel et RDV 28/09 et 02/11)

Un ultimatum a été posé pour le 14/01, en cas de non respect, un envoi en RAR sera adressé pour annuler la commande.

un nouvel intervenant sera alors désigné entre :

	G2	G5	DÉLAI
ECR	2.000€	2.400€ = 4.400	MI FEVRIER
GINGER BTP		= 4.650	sous 3 mois

ECR sera retenu en cas de défection de MBE.

b. Un dossier de subvention DETR a été déposé et complété le 31/12- montant retenu = 746.770€
Subvention maximale de 50%.

c- le Permis de Construire a été déposé le 30/12/2021

- SUIVI DÉCLARATION SÉCHERESSE ATELIER : DEVIS ET PRISE EN CHARGE ASSURANCE

Le sinistre consécutif à la sécheresse 2019 sur le bâtiment communal a été pris en charge par l'assurance pour :

- 7326 € traitement des fissures +barrettes
- 4.000 € plâtre et peinture
- Moins franchise de 3.050 €

- **RAPPORT ET MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIE**
Suite au bilan effectué le 16/5/2021, des réparations doivent être réalisées sur plusieurs Poteaux Incendie (joint, chaînette, capot) ainsi qu'une numérotation complète.
Les travaux seront confiés à DEF Fire chargé du contrôle annuel lors de sa visite au printemps prochain
La numérotation sera réalisée par les agents communaux.

- **DATES ELECTIONS 2022**
Pour rappel, les présidentielles se tiendront les 10 et 24/04 ; les Législatives les 12 et 19/06
Les élus sont appelés à réserver ces dates, leur présence étant requise pour la tenue des bureaux de vote.

- **POINT SUR LES INFORMATIONS reçues le 12/01**
 - a) Le projet « Chantiers citoyens » a été retenu à Authon du 25 au 29/07 pour réaliser des travaux de peinture sur mobilier, cabanes et jeux. La commission enfance-jeunesse de la CATV procédera à un jury pour y inscrire de 6 jeunes de 14 à 25 ans.
 - b) Carte scolaire 2022 : une suppression de poste sur Authon sera proposée au Comité Technique pour la rentrée 2022/2023.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 24 février.

Rédigé conformément aux débats,

Le 18 Janvier 2022

Mme le Maire, Marie-José CINTRAT

